

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2015

Président : M. Frédéric PROGIN
Vice-présidente : Mme Corinne FLOREY BARDET
Secrétaire : M. Alessandro CALABRESE
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Dominique PERRIN, M. Cédric VINCENT

Sont présents :

M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Xavier FRANCEY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN

Excusés :

Mme Carole ESTOPPEY, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Benoit KAUFFMANN, M. André PYTHON, M. Muharrem TEMEL

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Liaison informatique des nouveaux bâtiments communaux administratifs en fibre optique (boucles II et III) – Crédit d'investissement (Fr. 210'000.--) (05-15.01) **p. 1345 Arrêté**
 - b) Remplacement du sol sportif du local « CTT ZZ LANCY » - Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) (06-15.01) **p. 1345 Arrêté**
 - c) Octroi d'une subvention d'investissement de Fr. 445'000.-- pour l'acquisition de l'ameublement intérieur mobile pour la crèche de la Chapelle (07-15.01) **p. 1346 Arrêté**
 - d) Rénovation de la dalle du parking de l'immeuble 70, route du Pont-Butin – Crédit d'investissement (Fr. 2'250'000.--) (08-15.01) **p. 1346 Arrêté**

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

- 7) **Projets de délibération du groupe MCG**
Mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet **p. 1347 Vote**
- 8) **Commission des sports- Séance du 18 décembre 2014 -**
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
- a) Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique du terrain « B » - Crédit d'investissement (Fr. 590'000.--) **p. 1348 Arrêté**
- b) Lancy Tennis Club – Remise en état de l'éclairage des courts de tennis – Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--) **p. 1349 Arrêté**
- c) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 7 janvier 2015 –
Rapporteur : M. Dominique PERRIN
Transfert du domaine public au domaine privé communal de la parcelle 3882 – Chemin de Pesay (03-14.12) **p. 1350 Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions –**
Séance du 8 janvier 2015 -
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD
Création du Groupement intercommunal Le Sapay et approbation des statuts (04-15.01) **p. 1352 Arrêté**
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs**
Séance du 20 janvier 2015 –
Rapporteuse : Mme Céline ROSSELET
2B, avenue du Cimetière – Achat de deux appartements dans une allée d'immeuble PPE – Crédit de construction (Fr. 998'000.--) (01-14.12) **p. 1360 Arrêté**
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 17 décembre 2014 -**
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY
- a) Mode de calcul communal de la FASE **p. 1362 Information**
- b) Fonctionnement de la représentation du Conseil municipal auprès des centres de loisirs de la commune **p. 1363 Information**
- c) Divers
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**
Séance du 6 janvier 2015 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
- a) Edition spéciale élections du Lancéen **p. 1364 Information**
- b) Renouvellement des Ipads pour les nouveaux Conseillers municipaux **p. 1364 Information**
- c) Traitement de la motion « Vous êtes bien à Lancy – une ville, une seule dénomination » **p. 1365 Information**
- d) Divers

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

- 14) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 7 janvier 2015 –
Rapporteur : M. Dominique PERRIN**
- a) Tracé des mobilités douces – Retour sur la séance du 17 décembre 2014 avec la Direction générale des transports (DGT) et les exécutifs des communes de Plan-les-Ouates et Lancy **p. 1365 Information**
 - b) Divers
- 15) Commission des travaux et constructions –
Séance du 8 janvier 2015 -
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**
- a) Création d'une piste cyclable à l'avenue des Morgines **p. 1366 Information**
 - b) Présentation du projet d'autobus TOSA **p. 1366 Information**
 - c) Insertion du futur tracé du tram aux Palettes **p. 1367 Information**
 - d) Divers
- 16) Commission de la sécurité - Séance du 12 janvier 2015 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Audition de M. Jérôme FELLE, directeur général de l'OCCPAM (Office cantonal de la protection de la population et affaires militaires) et du Lieutenant-colonel David GYSLER (inspecteur cantonal du feu)
 - Normes d'équipements du matériel pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires
 - Présentation du concept opérationnel cantonal des sapeurs-pompiers**p. 1367 Information**
 - b) Etablissement d'un contrat local de sécurité – Point de situation **p. 1369 Information**
 - c) Divers
- 17) Commission des affaires sociales - Séance du 14 janvier 2015
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Audition du Comité de la Villa Tacchini **p. 1369 Information**
 - b) Divers
- 18) Commission de l'environnement et du développement durable –
Séance du 15 janvier 2015 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Présentation de l'association Eco-citoyen **p. 1370 Information**
 - b) Présentation et état d'avancement du projet de réaménagement du parc Louis Bertrand **p. 1371 Information**
 - c) Divers
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 1373****
- 20) Election du Président du Conseil municipal **p. 1374****
- 21) Prestation de serment de M. Michele COLLEONI (PDC), en remplacement de M. Frédéric PROGIN, démissionnaire **p. 1376****
- 22) Questions du public **Annexe****

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

M. PROGIN : Bonsoir à tous. Bienvenue au premier Conseil municipal de l'année 2015.

Je dois en préambule excuser le retard de MM. MATHIEU et VINCENT et l'absence de Mme ESTOPPEY, M. FLURY, M. PYTHON et de M. TEMEL.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PROGIN : le Bureau a reçu, à l'attention de ce Conseil, les bons vœux des deux Terrains d'aventure, de Marignac, ainsi que de la Présidente, mon homologue, de la commune de Vernier.

Nous avons reçu une lettre – j'allais dire d'un illustre inconnu, mais non je ne vais pas faire d'humour - et je demanderai au secrétaire d'en donner la lecture.

M. CALABRESE :

« Démission de ma fonction de Conseiller municipal

*Madame la Vice-présidente, chère Corinne,
Monsieur le Maire, cher Frédéric,*

Par la présente, je vous informe de ma démission des fonctions de président et de conseiller municipal, à l'issue de notre séance du 29 janvier 2015.

En effet, en raison d'opportunités d'évolution dans mon activité professionnelle, j'ai pris la décision de mettre un terme à ces deux mandats.

Je regrette de ne pas mener à terme la mission de président, mais je ne conçois pas de la remplir à moitié et encore moins de ne pas être fidèle à mes engagements et mes convictions.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, je vous adresse, Mme la Vice-présidente, chère Corinne, M. le Maire, cher Frédéric, mes plus cordiales salutations.

Frédéric PROGIN »

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

M. PROGIN : vous aurez compris, pour ceux qui ne le savaient pas encore, que je vous quitterai à la fin de cette séance. Dans la foulée, nous avons reçu une lettre du service des votations et des élections concernant mon successeur.

M. CALABRESE :

« Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Frédéric PROGIN du Conseil municipal, effective au 29 janvier 2015, nous vous informons que Monsieur Michele COLLEONI accepte la fonction de conseiller municipal de la commune de Lancy.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à l'assermentation de Monsieur Michele COLLEONI lors d'une prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick ASCHERI
Chef de service »*

M. PROGIN : en conséquence de quoi la prestation de serment de M. COLLEONI a pris place au point 21 et sera faite par Madame la vice-Présidente.

Nous avons également reçu une seconde lettre de démission, à savoir celle de M. Michel BELLEGO, dont nous vous donnons lecture.

M. CALABRESE :

« Concerne : ma démission du Conseil municipal

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je vous fais part de ma démission du Conseil municipal à l'issue de la séance du 26 février 2015.

Je tiens à souligner ici tout l'intérêt et le plaisir que j'ai eu à siéger au sein de ce Conseil, tant en séance plénière qu'en commission.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Michel Bellego »

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : j'aimerais vous informer que, en vue du départ à la retraite de Mme Françoise MAMIE, déléguée à la culture, le Conseil administratif a engagé dès le 1^{er} février Mme Mathilde BABEL ROSTAN comme responsable des affaires culturelles.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Par ailleurs, je vous signale que votre Conseil municipal de ce soir sera sous haute protection puisque nous avons la chance de compter dans le public un garde suisse en permission en la personne de Guillaume VERGAIN, le frère de Nathalie VERGAIN.

L'assemblée applaudit.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Liaison informatique des nouveaux bâtiments communaux administratifs en fibre optique (boucles II et III) – Crédit d'investissement (Fr. 210'000.--) (05-15.01)
=====

M. LANCE : il s'agit d'un crédit d'investissement en vue de l'amélioration du réseau de fibre optique entre les différents bâtiments publics de Lancy, et ainsi d'assurer le flux de données nécessaires à l'administration communale.

S'agissant d'un projet élaboré exclusivement par le service financier et de l'informatique, je prévoyais que ce dossier soit traité par la Commission des finances du 17 février 2015, en présence de M. JAQUIER, responsable de l'informatique. Il semblerait que le Bureau en ait décidé autrement et de le renvoyer en Commission de l'administration. Cela me pose un problème, car la prochaine Commission de l'administration est prévue la semaine prochaine, M. JAQUIER, responsable de ce projet est en vacances la semaine prochaine. D'autre part, nous avons prévu deux auditions qui vont prendre du temps lors de cette séance de Commission de l'administration. Par souci d'expertise et d'efficacité, je vous propose de renvoyer tout de même ce crédit à la Commission des finances du 17 février.

M. PROGIN : le Bureau, en séance expresse, a décidé d'aller dans le même sens que le Conseil administratif et de proposer à ce Conseil municipal d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer sans débat à la Commission des finances.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

b) Remplacement du sol sportif du local « CTT ZZ LANCY » - Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) (06-15.01)
=====

M. RENEVEY : il s'agit du club sportif de tennis de table qui se trouve dans les locaux de l'école En Sauvay. Il est prévu des travaux de rénovation de l'intérieur de ce local, notamment des revêtements du sol. La proposition ici est d'avoir un crédit d'investissement de Fr. 200'000.— et

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

la proposition du Conseil administratif est de renvoyer à la Commission des sports pour discussion.

M. PROGIN : le Bureau est arrivé à la même conclusion et propose à ce Conseil de renvoyer cet objet sans débat à la Commission des sports, après son entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des sports.

c) Octroi d'une subvention d'investissement de Fr. 445'000.— pour l'acquisition de l'ameublement intérieur mobile pour la crèche de la Chapelle (07-15.01)

=====

M. BAERTSCHI : la crèche de la Chapelle est en construction. Vous aviez à l'époque voté l'enveloppe concernant l'immobilier. Il s'agit maintenant de passer au moment « mobilier », c'est-à-dire donner à cette crèche la possibilité d'accueillir de manière optimale les enfants. Il est prévu au budget une somme importante, celle qui vous est proposée ce soir. Mais nous avons été interpellés par les délais qui sont, semble-t-il, assez difficiles à tenir pour la commande de matériel spécialisé pour les crèches.

C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose que la Commission des affaires sociales donne une subvention d'investissement à la crèche directement qui, elle, a d'ailleurs déjà fait tout un travail pour acquérir ce mobilier. C'est pourquoi c'est une subvention d'investissement qui sera proposée à la Commission des affaires sociales.

M. PROGIN : le Bureau vous propose également d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer sans débat à la Commission des affaires sociales pour son traitement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des affaires sociales.

d) Rénovation de la dalle du parking de l'immeuble 70, route du Pont-Butin – Crédit d'investissement (Fr. 2'250'000.--) (08-15.01)

=====

M. RENEVEY : il s'agit de l'immeuble du 70, route du Pont-Butin – tout le monde le connaît probablement, c'est l'immeuble où se trouve la bibliothèque municipale – nous sommes sur la dalle extérieure, là où se situe le parking visiteurs. Cette dalle est en très mauvais état, il y a des infiltrations d'eau qui touchent les parkings en souterrain. Il est donc prévu de gros travaux d'assainissement de cette dalle. Nous proposons d'en discuter à la Commission des travaux pour examen.

M. PROGIN : sauf erreur, il s'agit de renvoyer cet objet à la Commission des finances également.

M. RENEVEY : oui, la Commission des travaux d'abord et la Commission des finances dans un deuxième temps.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

M. PROGIN : le Bureau vous propose d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer aux Commissions des travaux et des finances.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstentions, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions et à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

7) PROJET DE DELIBERATION DU GROUPE MCG

Mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet

=====

PROJET DE DELIBERATION
Présentée par le groupe MCG

Mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet

Afin de permettre aux parents, frères, sœurs ou proches des élèves nageurs, de pouvoir assister aux cours ou entraînements dans de bonnes conditions, à l'abri des intempéries et sans nuire au bon déroulement de ces activités sportives.

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 29 janvier 2015,

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le Conseil administratif à :

Renvoyer ce projet de délibération en commission des Travaux

Afin d'étudier la mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet.

M. TOMASELLI : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

De nombreux enfants suivent les cours de natation et les entraînements que le Lancy Natation propose à l'école du Bachet.

Suite aux réclamations des entraîneurs relatives aux nuisances causées par les parents des nageurs se trouvant sur le balcon de cet espace sportif, il n'est plus possible d'assister à ces cours depuis le balcon.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Actuellement, les spectateurs sont confinés, telles des sardines, dans un local situé au sous-sol, derrière une vitre, dans un espace non-éclairé. Par ailleurs, l'accès à ce lieu comporte une rampe en bois bakélisée recouvrant une portion d'escalier. Cette rampe sert de toboggan à des enfants qui semblent y prendre beaucoup de plaisir. Qu'en serait-il de la responsabilité de la commune en cas d'accident ?

Vu le montant non-négligeable consacré il y a peu de temps aux travaux de rénovation de cette école, il semblerait qu'il soit possible d'englober la pose d'un vitrage séparant le balcon de la piscine, ce qui aurait pour but de limiter les déperditions de chaleur, mais également de protéger le bassin des bruits émis par les parents ou spectateurs présents sur ce balcon.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de réserver bon accueil à cette délibération.

M. FAVRE : le groupe PDC soutiendra la demande de renvoi à la Commission des travaux.

M. PROGIN : il y a donc une proposition de renvoi de cette délibération à la Commission des travaux. Celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition voudront bien lever la main.

Le renvoi de cette délibération à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité des membres présents.

**8) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 18 décembre 2014 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

**a) Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique du terrain « B » -
Crédit d'investissement (Fr. 590'000.--)**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : les terrains du stade de Florimont sont très utilisés. En plus des 60 matches annuels, ils font le bonheur de l'institut Florimont et d'entreprises privées.

Cet arrêté ne concerne que le terrain B qui est amorti et au bout du rouleau. Un vice de forme dû à l'entreprise mandatée a aussi été constaté, l'entreprise participera à la rénovation à hauteur de 25%.

En principe garanti 8 ans, un terrain synthétique doit être changé après 15 000 heures d'utilisation selon les directives de la FIFA (Fédération internationale de football association).

Ce terrain sera fait à partir de moquette et de substrat de dernière génération garantissant une bonne longévité et un total respect de la nature. Le moment des travaux est négocié avec le Lancy FC afin de perturber les championnats au minimum.

La somme de Fr. 590'000.-- respectant la somme fixée au budget des investissements, la commission vote l'arrêté à l'unanimité.

M. HAAS : au vu de la qualité des débats et l'argumentaire développé, c'est évidemment un vote à l'unanimité que l'on souhaite ce soir pour un équipement sportif de qualité

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Vu la nécessité de rénover le terrain synthétique « B » du stade de Florimont ;

Vu le nombre important d'utilisateurs de ce terrain ;

Vu qu'il présente, depuis une année, des défauts entraînant des difficultés d'entretien et pouvant être source d'accidents pour les utilisateurs ;

Vu que ledit terrain arrive dans ses derniers mois de garantie ;

Vu la participation de la société Realsport aux frais de remplacement de la pelouse synthétique du terrain « B » ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 18 décembre 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 590'000.-- destiné au remplacement de la pelouse synthétique du terrain « B » du stade de Florimont ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 500, compte 343210.500793,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 343200.143381,*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 349000.669838 (recettes non-estimées en l'état).*
5. *d'amortir cette somme en 8 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 343200.331000,*

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Lancy Tennis Club – Remise en état de l'éclairage des courts de tennis – Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--)

M. MATHIEU présente le sujet : les éclairages du Lancy Tennis club sont vieux, mal adaptés et énergivores.

Leur changement permettra d'éviter la pollution lumineuse avec des lumières plus directionnelles, mais surtout une économie d'énergie de 50%.

La somme de Fr. 120'000.— respectant la somme fixée au budget des investissements, la commission vote l'arrêté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Vu la nécessité de procéder au remplacement de l'éclairage des courts du Lancy Tennis club ;

Vu que cet éclairage n'a subi, depuis la création du court en 1970, aucune transformation lourde ;

Vu l'état de vétusté avancé des installations qui, de surcroît, ne correspondent plus aux normes en vigueur pour la pratique du tennis ;

Vu que ces travaux de rénovation permettent en outre une diminution de la consommation électrique, ainsi que d'atténuer la pollution lumineuse ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 18 décembre 2014 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 120'000.-- destiné à la remise en état de l'éclairage des courts du Lancy Tennis club ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 344110.503208,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 344110.143321,*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 349000.669838 (recettes non-estimées en l'état),*
5. *d'amortir cette somme en 10 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 344110.331000.*

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : pas de divers.

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 7 janvier 2015 –
Rapporteur : M. Dominique PERRIN**

Transfert du domaine public au domaine privé communal de la parcelle 3882 – Chemin de Pesay (03-14.12)

=====

M. PERRIN présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif en charge du dossier nous rappelle que le règlement impose de présenter toute modification du domaine public.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Puis le mandataire nous expose le projet de construction, qui débiterait tout d'abord sous la forme d'un concours à deux niveaux. Il a déjà travaillé avec la commune de Lancy, le service d'urbanisme de l'Etat de Genève, l'architecte cantonal. Les constructions actuelles datent des années 1930, sont vétustes, ne correspondent plus aux normes actuelles mais ont été néanmoins répertoriées par la CMNS.

L'objectif du projet principal est qu'il soit exemplaire à tous niveaux (concept urbanistique, volumétrie, accès, qualité architecturale, protection contre les nuisances sonores, écologique, flexibilité, etc.), malgré toutes les contraintes liées au positionnement du projet. Les actuels locataires seront relogés le temps de la construction.

Enfin, le Conseiller administratif nous rappelle que le Grand Conseil devra aussi accepter cette modification.

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement le transfert du domaine public au domaine privé.

M. FAVRE : le groupe PDC acceptera cet arrêté.

Par contre, nous souhaiterions, pour la prochaine Commission de l'aménagement du territoire - comme elle est repoussée au 17 février, vous aurez le temps de vous préparer - avoir une vision globale de tout le périmètre. En effet, quand on fait l'addition de tout ce qui est en train d'évoluer, de bouger et qui commence à évoluer au niveau des demandes d'autorisation sous toutes leurs formes et à tous les niveaux, si on prend le secteur du Camembert avec les immeubles de 60 étages, le Trèfle Blanc avec la patinoire, le secteur du bas de la Chapelle, plus ce périmètre, que l'on a vu en image, c'est conséquent, voire plus que conséquent. Il est clair que vous pourrez vous exprimer lorsque vous verrez le PLQ, mais ce sont quand même des enjeux importants ; c'est plutôt colossal ce qui va se passer dans ce périmètre, au niveau de la commune on est vraiment à la charnière du développement du canton en ce moment. Il y en a un peu sur Vernier, mais c'est Lancy qui supporte l'essentiel de tout ce qui va être aménagé, les projets pas seulement sur la commune, mais concernant l'ensemble du canton.

Il serait bon que le Président de la commission et le Conseiller administratif en charge de cette commission nous fassent une présentation de l'ensemble de ces projets et nous disent où en sont les démarches administratives pour que l'on puisse se rendre compte de tout ce qui va évoluer dans ce périmètre.

M. PROGIN : M. le Président de la Commission de l'aménagement, souhaitez-vous réagir ?

M. CALABRESE : non, j'en prends note et nous traiterons ce sujet lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire.

M. PROGIN : M. le Conseiller administratif ?

M. BAERTSCHI : non, pas du tout, c'est M. le Président de l'aménagement qui décide de son ordre du jour. On le fait ensemble, mais s'il a décidé, je n'ai plus qu'à m'incliner.

Vu le projet des propriétaires des parcelles N° 2363, 2700, 3882, 4392, 3884 et 4022 d'organiser un concours SIA 142 en vue de la construction de logements dans le quartier du Bachet-de-Pesay, selon un plan d'aménagement qui sera issu de ce concours,

Vu que la Ville de Lancy est notamment propriétaire de la parcelle N° 3882 (chemin de Pesay) qui est actuellement incorporée au domaine public communal,

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Attendu que la parcelle N° 3882 se situe entre deux parcelles privées, qu'elle n'est plus utilisée comme chemin depuis fort longtemps et que son statut de domaine public ne se justifie plus,

Vu la volonté d'entamer des démarches en vue de modifier son statut en domaine privé communal, permettant ainsi à la Ville de Lancy de participer au développement de ce secteur,

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 11, alinéa 2, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. d'accepter la désaffectation de la parcelle N° 3882 de Lancy ;*
- 2. d'accepter le transfert du domaine public au domaine privé communal de la parcelle n°3882 de Lancy ;*
- 3. de demander au département présidentiel de préparer le projet de loi nécessaire au transfert du domaine public au domaine privé communal de la parcelle N° 3882 de Lancy, en vue de son approbation par le Grand Conseil.*

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 8 janvier 2015 Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD

Création du Groupement intercommunal Le Sapay et approbation des statuts (04-15.01)

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : au sujet de la gestion et du fonctionnement de cette école qui inclut la gestion de la piscine, des salles de sports, des locaux publics et associatifs ainsi que des salles destinées au parascolaire, les conseillers administratifs de Lancy et de Plan-les-Ouates ont eu de très nombreuses discussions.

Il y avait trois possibilités de gestion : soit la création d'une fondation intercommunale, soit la gestion du site par une des deux communes, l'autre n'assurant que le financement à hauteur de 50 %, soit la création d'un groupement intercommunal. C'est la solution du groupement intercommunal qui a été retenue, car c'est celle qui permettait de garantir l'équité au niveau des décisions entre les deux communes.

Les statuts de ce groupement prévoient, au niveau de l'organisation, un conseil intercommunal constitué de l'ensemble des conseillers administratifs des deux communes, d'un bureau qui sera l'organe décisionnel avec une direction, une commission technique qui aura pour mission de soutenir le Bureau pour les comptes et le budget et un organe de

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

contrôle. Le Bureau gèrera la direction et les différents collaborateurs du groupement intercommunal.

C'est la grille salariale de Plan-les-Ouates qui a été retenue pour la rémunération du personnel du groupement.

Ces statuts doivent être adoptés par les deux conseils municipaux.

Les statuts du groupement intercommunal sont approuvés à l'unanimité par les membres de la commission.

M. GOLAY : lors de la Commission des travaux à ce sujet, la question a été posée au Maire - qui siège dans cette commission - de savoir le coût des collaborateurs par rapport à ce groupement intercommunal et le personnel salarié qui serait pris en charge par les deux communes.

Nous n'avions pas eu une information précise du coût de ces collaborateurs et en quelle qualité ils étaient engagés. A Plan-les-Ouates, il y a eu une discussion, ils sont entrés en matière, mais ne sont pas non plus très convaincus par cette convention, et dans les discussions lors des séances plénières, c'était de toute façon « Lancy a accepté, on ne pourra plus rien faire ». Par contre, comme je l'ai dit, ils ne sont pas forcément tous convaincus du bienfondé de ce groupement intercommunal puisqu'ils pensent pour beaucoup que ce sera une véritable usine à gaz.

Ce qui m'interpelle le plus, c'est que, eux, ont reçu le coût du personnel qui serait engagé ; on parle d'un directeur ou d'une directrice à hauteur de Fr. 177'000.— par année, et d'une collaboratrice à Fr. 44'000.--. Ce sont les chiffres qui ont été donnés par la commune de Plan-les-Ouates, je les ai devant moi, à l'écran. On peut se poser la question de savoir si pour faire la séparation des coûts, puisque l'on veut une certaine indépendance de ce groupement par rapport au fonctionnement général des deux communes, pour ne pas que certains frais soient pris en compte dans le fonctionnement-même de la commune, est-ce qu'on a besoin d'un directeur à Fr. 177'000.— pour faire ce travail, et d'une collaboratrice à Fr. 44'000.--. Le directeur, je veux bien quand il y a cinq-six personnes à diriger, mais là je pense que c'est quand même exagéré. L'engagement d'une personne, cela peut se comprendre, voire d'une collaboratrice puisque l'on parle d'une collaboratrice à 50 %, mais pas le directeur. Il faut arrêter de créer des postes à des niveaux pareils, à des prix pareils. Augmenter comme cela considérablement le personnel à des coûts pareils, on va aller droit dans le mur et on arrivera à ce qui se passe au niveau de l'Etat de Genève, même si les frais sont partagés entre les communes.

Je pense qu'il faut renvoyer – et c'est le souhait de certains à Plan-les-Ouates – cet objet en commission et faire une commission commune avec Plan-les-Ouates, pour avoir une réflexion sur les coûts engendrés par cette forme de groupement intercommunal.

M. RENEVEY : j'aimerais simplement ajouter, pour clarifier les débats, qu'il y a eu une discussion à la Commission des finances de Plan-les-Ouates et que celle-ci a préavisé favorablement cet arrêté, avant le débat en plénière.

Puisque j'ai la parole, j'ajouterai qu'effectivement on en a beaucoup parlé au cours de cette séance également. Nous en avons, au sein du Conseil administratif, beaucoup parlé pour envisager quelle était la façon la plus rationnelle de gérer ce centre – lequel n'est pas une simple école, mais un centre de quartier.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Vu les montants conséquents des deux communes pour la gestion de ce centre de quartier, il nous a semblé que la mesure la plus favorable pour la prise de décisions conjointe entre Lancy et Plan-les-Ouates restait le groupement intercommunal. Il n'y aura pas plus d'employés dans ce groupement intercommunal que pour une gestion directe par les communes, puisque de toute façon les communes savent aussi les besoins que l'on a dans une école de ce genre.

Effectivement, il y a un poste de directeur qui est prévu et un poste de secrétaire à temps partiel. Il y aura également, et cela se trouve dans les budgets que vous avez eus et dans les différents crédits qui ont été votés, à terme des gardiens de piscine, un concierge, il y a donc des postes qui sont prévus comme pour n'importe quelle infrastructure de ce genre.

Pour avoir cette transparence et surtout cette prise de décisions conjointe, il semblait que le groupement intercommunal était la meilleure solution.

L'autre solution, qui peut sembler de prime abord la plus simple vu que nous sommes sur le territoire de Plan-les-Ouates, est la gestion de ce centre par l'administration de Plan-les-Ouates. On se rend compte immédiatement de cette situation : les différents groupements, qu'ils soient culturels, sportifs, le parascolaire, le directeur de l'école – là, je parle du directeur DIP – se tourneront très naturellement vers les collaborateurs de Plan-les-Ouates, pour la gestion de tous les jours, pour les demandes d'organisation ou autres, et dans ce cas-là, il est clair que la prise de décision de la Ville de Lancy sera extrêmement faible et que l'on finira par payer, l'administration de Plan-les-Ouates nous dira ce dont nous avons besoin, le nombre de collaborateurs, le type de matériel et notre marge de manœuvre sera extrêmement réduite.

Le groupement intercommunal est le plus à même d'avoir le retour des différents protagonistes vis-à-vis de ce bâtiment, ce directeur et ce petit groupe de personnes seront les récipiendaires de ces demandes, ce sera arbitré par les conseils administratifs des deux communes. C'est encore une fois ce qui nous semble le plus logique vu les montants investis par l'une et l'autre commune.

M. FAVRE : j'ai juste une remarque d'ordre général. Ce qui me sidère, c'est que l'on a voté 70 millions avec Plan-les-Ouates, le règlement arrive à la fin et on nous dit maintenant que nous n'avons plus le choix, nous n'avons plus le temps.

Je me rappelle qu'il y a 12 ans, quand le PLQ a commencé à être discuté, on savait que c'était sur Plan-les-Ouates, on savait qu'il y aurait des problèmes, on aurait quand même pu un petit peu anticiper. Là, à mon avis, on est un peu en rétropédalage et c'est dans l'urgence que l'on doit accepter. Je suis un peu ennuyé de me rallier à la proposition de M. GOLAY.

J'ai une autre question concernant les délais : pourrait-on avoir la planification des mises en service de cette école et de tout ce qui va avec, parce qu'on a vu dans les journaux l'engagement d'un directeur, mais du point de vue des délais des mises en service, on nous a parlé de l'ouverture de l'école au mois d'août, est-ce que tout va être mis en service, est-ce que ce sera fait par étape, est-ce qu'on est dans les temps ? Pourrait-on avoir déjà cette réponse, avant d'aller plus loin dans la discussion ?

M. RENEVEY : pour le poste de directeur, je l'avais annoncé lors de la précédente séance du Conseil municipal.

En ce qui concerne les délais, c'est la rentrée scolaire prochaine pour le bâtiment scolaire et parascolaire, c'est la rentrée suivante, en tout cas au plus tard, pour tout le bâtiment des sports.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

L'idéal, c'est évidemment de pouvoir engager un directeur avant la rentrée scolaire, car il serait plus intéressant pour lui qu'il puisse connaître le bâtiment, pouvoir s'approprier le bâtiment avant que la rentrée scolaire ne s'effectue, mais maintenant tout reste possible, de toute façon on travaillera pour faire en sorte que la rentrée scolaire se passe bien, mais c'est vrai que c'est le timing que l'on s'est fixé et on est parfaitement dans le timing puisqu'on est en discussion pour la procédure qui vient de débiter pour l'attribution de ce poste de directeur et dans un deuxième temps, les postes suivants qu'il faut de toute façon avoir pour un bâtiment de ce genre.

M. GOLAY : je pense que l'on est tous d'accord sur le fait que pour la bonne gestion de cette école, il faut avoir comme position ce groupement intercommunal, qui a tout son sens.

Mais le groupe MCG dit qu'il ne faut pas exagérer dans le choix d'un directeur à Fr. 177'000.--, par année. Même si c'est partagé en deux, je pense que derrière chaque denier public d'un contribuable, il y a un sacrifice. Je reste persuadé qu'un comptable suffirait, car il y a aussi un directeur d'école. Comme dans toutes les écoles, il y aura un directeur qui sera payé par le DIP, et le directeur d'une école regarde ce que le concierge va faire, ou ce que les gardiens de piscine vont faire, ou encore s'il y a des problèmes avec des professeurs qui vont se plaindre de mauvais comportements. Dans une école, le directeur du DIP gère un peu tout, mais là pour cette charge, placer un directeur à un taux de salaire de la sorte, c'est vraiment se moquer un peu des contribuables des deux communes.

Je suis – et mon groupe également – opposé à couvrir des salaires de la sorte pour des questions mathématiques et comptables.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : en répartition à ce que vient de dire M. GOLAY sur le rôle que les directeurs d'école jouent dans la gestion des établissements, il y a actuellement des grands remaniements en discussion au niveau du Grand Conseil sur le rôle des directeurs du fait de certaines motions visant à leur redonner des rôles d'enseignant et pas seulement de direction. De ce fait, je pense que l'on ne peut pas tellement s'appuyer sur eux dans l'espoir qu'ils assurent cette gestion. Je pense que le rôle d'un directeur sur une structure pareille est parfaitement justifié.

M. GOLAY : lorsque l'on parle de motions, je les connais bien puisque l'une d'entre elles a été déposée par le groupe UDC au Grand Conseil pour effectivement redonner un rôle d'enseignant à ces directeurs d'école car ils coûtent assez cher. Il y en avait 100 au départ, mais il y en a à peu près 70 en fonction. C'est une volonté de certains groupes, mais cela n'a pas encore été décidé. Si l'on regarde les 200 objets en attente sur l'ordre du jour, si l'on ne doit plus prendre de décisions parce qu'il y a une discussion au Grand Conseil, on peut arrêter une grande partie de nos travaux sur la commune.

Il faut rester sérieux, Fr. 177'000.-- par année et une collaboratrice administrative à Fr. 44'000.--, je donne dans le mille que d'ici trois ans on nous dit qu'il faut une personne supplémentaire parce qu'avec les maladies, les vacances, etc. on ne peut pas couvrir ce service, ce rôle de comptabilité avec si peu de personnes.

On part, comme il a été dit à Plan-les-Ouates, dans une usine à gaz. Soyons raisonnables au niveau des coûts du personnel, prenons du personnel qualifié, mais de comptable, qui serait nettement moins cher que quand ce sont des postes à Fr. 100'000.— au départ, ce serait largement suffisant et on pourrait s'économiser des sommes assez considérables. Par rapport à l'assistante à 50% à Fr. 44'000.--, c'est aussi relativement élevé. Je n'aime pas faire des comparaisons avec le privé, car je suis un ancien syndicaliste, mais c'est clair que Fr. 44'000.-- pour une secrétaire à 50%, je reconnais qu'il y a quand même une certaine générosité de la part des communes.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Continuons comme cela, et on aura des frais de personnel comme on a aujourd'hui à l'Etat de Genève et à un moment donné on ira la tête dans le sac et droit dans le mur, parce qu'on ne pourra plus assurer le bon fonctionnement de nos communes.

M. RENEVEY : je crois qu'il ne faut pas mélanger les deux choses : il y a un directeur ou une directrice qui est engagé ou pas par le DIP, mais ici on parle d'un directeur d'un centre. Par rapport à cela, on veut éviter d'avoir énormément de collaborateurs sur ce centre, donc on a un nombre restreint de collaborateurs et sur ce nombre restreint de collaborateurs, le directeur est une sorte d'homme à tout faire ou femme à tout faire, c'est selon, car c'est largement plus qu'une école. Il faudra discuter avec le parascolaire, on a des locaux de musique, on a des locaux de sociétés, on a des locaux sportifs, on a une très grande école qui se veut un centre de quartier. Pour pouvoir avoir des discussions avec tous ces différents protagonistes, on est obligé d'avoir quelqu'un sur place qui puisse traiter cela. Il s'agit vraiment de deux choses différentes, c'est de la gestion d'un centre de quartier, au sens large du terme, dont on parle. Sur les montants salariaux, c'est la grille salariale de Plan-les-Ouates qui fait foi.

M. MATHIEU : une précision assez simple, je pense que les chiffres de Fr. 177'000.-- et de Fr. 44'000.--, ce ne sont pas ce que les collaborateurs vont toucher sur leur compte en banque à la fin de l'année, mais il y a les charges sociales patronales, il y a plein de choses, on ne va pas s'imaginer que l'on divise cela par douze et ce sera le salaire de la personne.

Par ailleurs, je crois qu'il y a un travail qui a été fait, pour ce genre de postes il y a un cahier des charges, celui-ci peut être réévalué et on saura où on va. Je pense que la façon qui a été adoptée par le Conseil administratif est tout à fait naturelle et normale, mais peut-être qu'une évaluation du poste pourrait nous permettre de resituer l'enveloppe budgétaire, sachant que les chiffres articulés ne sont pas les salaires, mais qu'il y a les charges sociales.

M. FAVRE : pour le salaire, c'était dans le budget que l'on avait voté. J'ai une remarque au niveau de la planification. Si j'ai bien compris, l'école va ouvrir et ni la salle de gym ni la piscine ne pourront fonctionner. Je ne comprends pas pourquoi on n'est pas arrivé à faire coïncider les différentes choses. Que des groupes scolaires soient réalisés dans le temps avec une échéance, je veux bien, mais que la salle de gym, la piscine, etc. ne soient pas terminées lorsque l'école ouvre, j'ai un peu de la peine à comprendre.

M. GOLAY : pour le procès-verbal, je tiens à préciser les chiffres : il s'agit de Fr. 172'400.-- pour le directeur et de Fr. 44'900.-- pour la secrétaire.

M. PERRENOUD : je vais quand même prendre la parole, car mon groupe, comme l'a dit M. GOLAY, a fait une intervention au niveau du Grand Conseil. Il est clair que l'UDC Lancy ne va pas se taire par rapport à cela et nous soutiendrons M. GOLAY et le MCG.

Il est vrai que le Maire nous a donné deux-trois fonctions, mais cela n'a pas l'air très clair, même notre Maire ne sait pas vraiment ce que ce directeur va faire.

Nous soutiendrons cette question par rapport au montant articulé, il est clair que pour nous ce montant est exorbitant.

M. RENEVEY : comme je l'ai dit, cela me semble parfaitement clair, on a un poste de directeur qui doit être l'interface entre les différents services de Plan-les-Ouates et ceux de Lancy, ainsi que les différents protagonistes dans une école qui sont extrêmement nombreux, on rajoute encore tout ce qui est culturel, social et sportif, je crois qu'il aura largement de quoi faire.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Sur les chiffres, ceux que j'ai devant moi s'élèvent à Fr. 137'000.-- à peu près, on est dans cette fourchette-là, mais c'est un poste de directeur, on ne va pas engager des dizaines de personnes pour ce type d'établissement.

M. BONFANTI : pour donner un exemple précis, je suis enseignant dans une école professionnelle et pour ce type de rôle, on ne parle pas de directeur, mais d'administrateur du site. On a un directeur d'école qui est plus le directeur pédagogique par rapport aux enseignants et on a un administrateur qui lui va administrer l'ensemble du site, il va plus se concentrer sur tout ce qui est administration. Tout ce qui est pédagogique, il va le mettre de côté et va se concentrer sur l'administratif du site. Comme l'a dit M. le Maire, cette école aura des locaux qui seront utilisés hors horaires d'école, on doit avoir quelqu'un qui gère l'ensemble de cette problématique. Cela se fait couramment dans plusieurs écoles. Je travaille dans le Canton de Vaud, ce sont souvent des administrateurs qui gèrent les sites et je pourrais difficilement concevoir qu'on n'ait pas un administrateur.

Pour en revenir au salaire, j'ai bien compris M. GOLAY, le but n'est pas de remettre en question l'administrateur en tant que tel mais plutôt son salaire. Je pense que l'on pourrait toujours revenir sur son taux d'occupation. Le salaire qui a été donné est à 100%, on pourrait très bien dire que peut-être qu'un taux d'occupation de 60% au début pourrait suffire et en fonction du travail qui est à fournir, on pourrait le réévaluer pour savoir s'il arrive à travailler à un taux de 60% ou s'il faut l'augmenter ou le diminuer.

M. FAVRE : je n'ai pas eu ma réponse concernant les délais et où les enfants iront à la gymnastique pendant une année. Est-ce qu'on est vraiment dans le planning de départ qui nous avait été annoncé il y a trois ans ou pas ?

M. RENEVEY : le planning est respecté, ce qui nous importait, c'était de pouvoir ouvrir l'école. On savait dès le départ que pour tout le bâtiment des sports qui est avec de très gros terrassements, cela prendrait plus de temps, donc on est parfaitement dans le timing.

Effectivement, durant quasiment une année scolaire, on trouvera des solutions comme pour le reste. Aujourd'hui, on trouve des solutions pour tous ceux qui sont dans ce quartier, certains vont à l'école des Serves, d'autres vont à l'école du Bachet ou d'autres écoles et on trouvera des solutions pendant cette partie de l'année où il n'y aura pas de salle sportive dans cette école.

M. PERRENOUD : quand j'entends M. BONFANTI, j'aimerais quand même réagir. Si une personne qui gère quelques salles gagne ce salaire-là, je pense que ses premières attributions s'il était élu seraient d'augmenter la personne qui s'occupe de la location des salles à la commune de Lancy, parce que gérer deux-trois salles, quelques personnes sous ses ordres et avoir ce salaire, c'est pour moi toujours exorbitant et je contre un peu ses arguments.

Mme GACHET CREFFIELD : au terme de ces échanges, je vous informe que le groupe PDC acceptera la création du groupement intercommunal. Toutefois, nous tenons à exprimer nos craintes quant à la lourdeur de la structure mise en place, que ce soit en termes de coûts ou en termes de temps pour les Conseillers administratifs.

M. PROGIN : nous sommes saisis d'une demande de renvoi en Commission des travaux dans le but d'organiser une séance commune avec Plan-les-Ouates. C'est bien cela, M. GOLAY.

M. GOLAY : quelques doutes ont été soulevés dans cette séance, il y a des interrogations. Ce n'est pas bon de partir sur ces bases ; on retarde la convention d'un mois, mais on aura toutes les explications avec un cahier des charges beaucoup précis que ce que l'on a aujourd'hui.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Il y a aussi la question posée sur le rôle des Conseillers administratifs dans ce groupement intercommunal, si cela va prendre beaucoup de temps et sur la planification, il y a d'autres interrogations.

Je pense que cela vaut la peine de renvoyer cet objet en Commission des travaux pour nous, de voir s'il est encore possible de faire une commission commune avec Plan-les-Ouates car eux aussi ont quelques questions, ils ne sont pas très au clair sur le sujet.

Ce n'est d'ailleurs pas le groupe MCG qui m'a envoyé le relevé de comptes, etc. mais un autre groupe. Je pense que cela vaut la peine de se poser quelques questions et d'avoir les bonnes réponses pour aller de l'avant. On a encore le temps. Et si l'on doit engager du personnel, on a suffisamment de temps devant nous pour le faire avec cette possibilité d'étudier de manière plus approfondie le dossier.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : eu égard aux questions qu'a soulevées M. GOLAY, il me semble que ce ne sont pas des questions qui relèvent de la Commission des travaux, mais plutôt de l'administration.

M. PROGIN : je pense que M. GOLAY a choisi la Commission des travaux car c'est celle-ci qui a traité cet objet dans un premier temps, par souci de cohérence. Voulez-vous modifier cette proposition ? Ce n'est pas le cas.

Je fais voter cette proposition.

Le renvoi en Commission des travaux et constructions est refusé par 17 non, 8 oui, 1 abstention.

M. HAAS : j'ai compris qu'il y avait une deuxième demande de renvoi à la Commission de l'administration.

M. PROGIN : je n'ai pas compris cela. Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, qu'en est-il ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : non, je ne tiens pas plus que cela à renvoyer cet objet en commission.

M. PERRENOUD : d'après ce que j'ai compris, le PDC attendait de savoir si l'on renvoyait en Commission de l'administration, peut-être son vote doit-il être changé. Etant donné que ce n'est pas très clair, je propose que l'on vote à nouveau.

M. PROGIN : je doute fort que ce ne soit pas très clair et je doute fort que l'on revote cette proposition.

Donc, malgré la remarque de M. PERRENOUD, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la construction d'une école intercommunale par les communes de Plan-les-Ouates et Lancy dans le périmètre de la Chapelle – Les Sciers, telle que prévue au plan localisé de quartier N° 29'298-529-543D,

Vu que les communes de Plan-les-Ouates et Lancy ont accepté par délibérations respectives des 24 janvier 2012 et 15 décembre 2011, le co-financement à hauteur de 50% des frais relatifs à la construction de cette école qui comprendra :

- 1. Un bâtiment scolaire de 16 classes*
- 2. Un bâtiment scolaire de 8 classes*
- 3. Un bâtiment parascolaire, restaurant scolaire et bibliothèque*
- 4. Un bâtiment des sports avec piscine et deux salles d'éducation physique*

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

5. Divers locaux de sociétés et de musique en sous-sol,

Vu que ces bâtiments seront propriété des deux communes à parts égales,

Vu la volonté des communes de distinguer la gouvernance et les frais de fonctionnement de ce complexe des frais généraux de l'une ou l'autre des deux communes propriétaires,

Vu la possibilité de gestion de ce complexe par un organe indépendant des deux communes sous la forme d'un groupement intercommunal,

Vu l'exposé des motifs EM 114-2015 de janvier 2015, comprenant le projet de Statuts du groupement intercommunal « Le Sapay » développé conjointement avec la Ville de Lancy,

Conformément à l'article 30, lettre u, et aux articles 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 8 janvier 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui / 7 non / 1 abstention

- 1. D'accepter la création d'un groupement intercommunal chargé de gérer le complexe scolaire « Le Sapay »,*
- 2. De nommer cette entité Groupement intercommunal Le Sapay,*
- 3. D'adopter les statuts du groupement intercommunal « Le Sapay », annexés à la présente délibération,*
- 4. De demander au Conseil administratif de signer toutes pièces utiles à la création du groupement intercommunal en question,*
- 5. D'ouvrir un crédit de Fr. 30'000.-- destiné à financer l'apport de dotation initial,*
- 6. De comptabiliser cette somme au compte des investissements, rubrique 522, compte 210400.522709,*
- 7. De porter cette dotation au bilan, rubrique 152, compte 210400.152000,*
- 8. De conditionner cette délibération à l'adoption par la Commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire.*

L'arrêté 10) est accepté par 20 oui, 7 non, 1 abstention (voir annexe).

M. RENEVEY : j'aimerais vous remercier pour ce vote. Il est clair que c'est un sujet qui nous a passablement occupés toutes ces dernières années. C'est un très gros sujet, c'est effectivement de faire en sorte que l'on tire tous à la même corde et que les choses se passent du mieux possible pour la pérennité de ce centre qui, encore une fois, doit réussir puisqu'il se veut un

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

véritable centre de quartier dans cet endroit qui est largement décentré tant vis-à-vis de Lancy que de Plan-les-Ouates.

Donc, on essaiera de répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir, à travers les prochaines commissions pour donner un certain nombre de détails et pour que vous puissiez vous approprier les choses du mieux possible.

**11) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 20 janvier 2015 - Rapporteuse : Mme Céline ROSSELET****2B, avenue du Cimetière – Achat de deux appartements dans une allée d'immeuble PPE –
Crédit de construction (Fr. 998'000.--) (01-14.12)**
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle l'historique du projet. 8 mai 2014, vote par le Conseil municipal d'un crédit de construction de Fr. 7'385'000.—destiné à la construction d'une allée d'immeuble à l'avenue du Cimetière 2B, représentant 20 logements HM faisant partie d'un ensemble immobilier de 3 allées formant le bâtiment A du plan localisé de quartier no 29795 adopté par le Conseil d'Etat en juin 2011.

La proposition a été d'acquérir 2 appartements en PPE pour un montant de Fr. 998'000.-- rattachés à l'allée des 20 logements. Un 4 pièces et un 5 pièces pour un total de 224m2 au 1^{er} étage au-dessus du futur poste de la Police municipale.

Le chef du service des travaux et de l'urbanisme explique le contexte d'acquisition et informe que le coût total du projet passe de Fr. 7'780'000.-- à Fr. 8'733'838.-- et que le crédit proposé de Fr. 998'000.-- est composé du coût de l'étude et de la construction pour Fr. 974'647.-- dont Fr. 946'260.-- pour l'ajout au contrat d'entreprise totale et la reprise des droits à bâtir. Des intérêts intercalaires pour Fr. 20'000.--, de la part d'assurance RC pour Fr. 2000.-- et de la part de la cadastration géomètre pour Fr. 1'000.--.

Le président passe ensuite la parole au représentant de la régie Brun qui souligne le fait que ces deux appartements feront partie d'une copropriété ; la Ville de Lancy ne sera donc pas seul maître à bord et devra respecter les règles des majorités et les décisions communes. Elle sera par contre libre en matière d'attribution de ces logements dans la limite des dispositions HM et du contrôle de l'Etat pendant 25 ans.

Le Conseiller administratif précise que le crédit de construction sera financé avec les liquidités de la commune, donc en fonds propres sans emprunt hypothécaire. Il est signalé par le représentant de la Régie Brun que dans le cas d'un financement entièrement en fonds propre les taux de rendement seraient actuellement de 4 à 4,5% avec des loyers aux alentours des Fr. 4'958.--.

Pour ce qui est de la gestion du futur immeuble, le Conseil administratif a décidé d'en confier la gérance à la régie Brun, y compris la location de ces 2 appartements mais que, en ce qui concerne la PPE, l'administrateur n'est pas encore déterminé. Le Conseil administratif informe que cet arrêté est présenté uniquement à la Commission des finances car c'est un achat sur plan.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

M. FAVRE : pour ceux qui sont membres de la FCIL, vous vous souviendrez que l'on nous a déjà proposé ces appartements en échange pour pouvoir bénéficier d'un terrain sur un autre PLQ à l'avenue du Cimetière. Les propriétaires de ce terrain n'ont pas donné suite, donc ces appartements sont restés sur le marché, entre les mains de l'Etat qui ne veut pas les vendre parce que le Grand Conseil devait se prononcer. A l'époque, ces appartements étaient situés au 5^e étage.

Maintenant, on s'aperçoit qu'ils sont au 1^{er} étage. Nous, cela nous gêne un peu, dans le sens qu'on doit acquérir ces appartements au moment où le chantier démarre. Selon comment les choses évoluent sur la commune, on pourrait éventuellement les échanger avec un propriétaire d'une villa en 5^e zone de développement, donc les revendre ou les échanger.

Ce sera moins attractif si ces appartements se trouvent au 1^{er} étage. Ce que l'on propose, c'est de renégocier avec le promoteur, ce promoteur disait à la Fondation : oui, on peut vous mettre au 4^e ou au 5^e étage. Au 1^{er} étage, ce sera moins alléchant quand la commune désirera faire un échange et céder ces appartements au propriétaire d'une villa en zone de développement pour avoir un pied dans un PLQ, c'est le souhait de nombre d'entre vous.

Ne pourrait-on pas redemander au promoteur qui s'est dit : avec la commune on va pouvoir les mettre au 1^{er} étage, tout va bien, vive la vie. On a encore le temps, parce que les pelles ne sont pas encore là. Je vous signale qu'au 1^{er} étage, il y aura en face le centre de loisirs et la maison de quartier, dessous il y aura le local des APM, ce qui est bien, mais d'un point de vue valeur marchande, ce n'est pas extraordinaire.

Nous, ce que l'on proposerait éventuellement, c'est de demander au Conseil administratif de renégocier avec le promoteur pour avoir ces appartements dans un étage supérieur pour pouvoir améliorer les prestations proposées.

On n'est pas du tout opposés à cette acquisition, au contraire, mais on aimerait que la marchandise soit meilleure.

M. LANCE : il ne s'agit pas d'acquérir deux appartements en PPE purement et simplement. Dans les accords avec l'Office du logement et dans les conditions de l'Office du logement pour la vente de ces droits à bâtir – parce qu'il s'agit bien de droits à bâtir à l'origine – pour l'Office du logement, l'objectif de la vente de ces droits à bâtir est de mettre à disposition de manière pérenne des appartements en LUP – en logement d'utilité publique – dans ce cas, ce sera du HM, et non pas d'en faire des appartements en PPE pour les revendre 10 ans plus tard. C'est dans ces conditions-là que la transaction se fait. Pourquoi ces deux appartements sont au 1^{er} étage ? C'est simplement pour des raisons économiques, pour que le prix de ces deux appartements se rapproche le plus possible des appartements HM qui vont être construits dans l'allée juste à côté.

Il s'agit vraiment d'un supplément aux 20 appartements HM qui seront construits et pour lesquels vous avez voté le crédit au mois de mai 2014. Il s'agit d'ajouter deux appartements à ces 20 appartements et ainsi la Commune de Lancy pourra mettre à disposition en priorité des Lancéens des appartements HM. C'était bien dans ce sens que l'Office du logement a concrétisé cette opération.

Dans un premier temps, effectivement, la Fondation communale immobilière de Lancy avait été approchée pour acquérir ces deux appartements et les revendre immédiatement à un propriétaire qui se trouve dans le périmètre 3 des Marbriers et qui était prêt à vendre sa villa. Ce propriétaire était prêt à racheter ces deux appartements. Finalement, cette personne a trouvé des objets mieux adaptés à ses besoins à Lancy et elle a renoncé à acheter ces deux appartements.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

En définitive, il est difficile de revenir en arrière, car ce sont vraiment les conditions de l'Office du logement dans cette transaction.

Vu le projet d'urbanisation du quartier des Marbriers prévu dans le plan directeur de quartier adopté le 10 janvier 2007 ;

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 8 mai 2014 approuvant un crédit de Fr. 7'385'000.— destiné à la construction d'une allée d'un immeuble sur la parcelle 3608 sise à l'avenue du Cimetière ;

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) n°29'795 adopté par le Conseil d'Etat le 21 juin 2011 prévoyant notamment que 224 m2 de surface brut de plancher provenant de la parcelle 34, propriété de M. MORET, seraient localisés dans l'immeuble A ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de reprendre cette surface au prix de revient et ainsi réaliser deux appartements supplémentaires ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 janvier 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de construction de Fr. 998'000.-- destiné à l'achat de deux appartements supplémentaires sur la parcelle 3608 sise à l'avenue du Cimetière,*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 956600.503113,*
- 3. de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 956600.123200,*

L'arrêté 11) est accepté par 27 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

12) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 17 décembre 2014 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

a) Mode de calcul communal de la FASe

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. BAERTSCHI introduit le sujet : un nouveau système de calcul a été accepté par l'ensemble des communes, il y a 3 ans. Il a mis du temps à se mettre en place et sera évolutif sur 2 ans pour la commune. Ce nouveau mode de calcul est un peu compliqué, c'est pour cela que M. BOGGIO, secrétaire général de FASe, vient l'expliquer.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

M. BOGGIO explique pourquoi il y a un nouveau fonctionnement pour le mode de calcul : jusqu'en 2007, le Canton prenait en charge 100% des animateurs et les communes s'occupaient des locaux et du budget de fonctionnement. Et pour les TSHM, les communes payaient 100% la première année, 75% la 2^{ème} puis 50% jusqu'à la fin.

En 2007, le Canton a bloqué son financement ; donc les communes qui voulaient développer des centres étaient contraintes à payer le 100%. Cela a conduit à une forte inégalité entre les communes. Alors en 2011, un groupe de pilotage a été créé.

La dotation donnée par le Canton pour le financement de poste est de Fr. 16.4 millions, ce qui correspond à Fr. 146,70 par enfant de 4 à 25 ans. Le groupe de pilotage a voulu faire évoluer la subvention cantonale en fonction de l'indice social de chaque commune. Pour cela, trois indicateurs ont été établis.

- CSP (« catégorie socio-professionnelle parentale ») : définit la proportion de parents qui appartient à des catégories sociales moins favorisées.
- ALLO : taux d'allophones, enfants dont la langue maternelle n'est pas le français.
- Capacité financière communale.

En divisant l'ALLO et le CSP additionnés par la capacité communale nous obtenons l'ISC. Par exemple pour la commune de Vernier, l'ISC est à 2.65 tandis qu'à Cologny, il est de 0,20.

Ensuite il faut prendre l'ISC que l'on multiplie par le nombre d'enfants de la commune et la somme moyenne allouée par enfant. Pour Lancy, cela correspond à $1.18 \times 7249 \text{ enfants} \times \text{Fr. } 146.70 = \text{Fr. } 1'254'845.--$. C'est un montant théorique que l'on utilise pour le calcul afin d'identifier la subvention cantonale.

Une règle de cofinancement a été établie, pour Fr. 6.60 financés par l'Etat, la commune finance Fr. 3.40.

Des communes peuvent se retrouver avec trop de subvention cantonale si elles ont un petit dispositif, tandis que d'autres peuvent se retrouver à payer plus.

L'argent non consommé n'est pas rendu à l'Etat, mais mis dans un pot commun pour aider les communes dont la subvention cantonale ne couvrirait pas tous les frais.

Afin que les communes, dont l'animation était couverte à 100% par l'Etat, n'aient pas une facture énorme d'un coup, la FASE a décidé de mettre en route le nouveau système transitoirement. En 2014, 80% de la facture est calculé sur l'ancien système et 20% sur le nouveau et ainsi de suite au fur et à mesure des années.

b) Fonctionnement de la représentation du Conseil municipal auprès des centres de loisirs de la commune

=====

Mme MARMY présente le sujet : la commission s'est rendue compte que chaque commissaire n'effectuait pas les mêmes tâches dans chaque maison de quartier et a alors décidé de faire un tour de table pour savoir qui fait quoi et à quelle fréquence afin de pouvoir faire un règlement.

Les réponses suivantes ont été données : certains délégués ne sont pas convoqués aux comités, certains délégués ne votent pas, d'autres oui.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Les délégués reçoivent tant les convocations que les procès-verbaux.

Après une discussion, il a été décidé de créer un règlement afin d'harmoniser les rôles des délégués ; celui-ci sera distribué aux maisons de quartier.

c) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : pas de divers.

**13) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
– Séance du 6 janvier 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Edition spéciale élections du Lancéen**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le Conseiller administratif en charge nous informe que M. Julien RAPP, rédacteur en chef du journal communal de Meyrin, sera mandaté pour coordonner et superviser l'édition spéciale élections 2015 du Lancéen.

Il indique qu'un cahier des charges a été établi et devra être respecté autant par lui-même que par les responsables des partis représentés au Conseil municipal, ainsi que par les nouveaux partis qui se présenteraient aux élections 2015.

Mme BOUSSINA nous informe que le Lancéen sera distribué entre le 25 et 27 mars, qu'à la mi-janvier, M. RAPP aura pris contact avec les présidents des partis afin de leur transmettre un document mentionnant les informations techniques, qu'en parallèle le site Lancy.ch informera les nouveaux partis qui souhaiteraient déposer une liste des mêmes informations et délais.

Les partis ont jusqu'au 9 février pour remettre leurs textes et images. Le travail de mise en page se déroulera jusqu'au 27 février. Le délai de retour du bon à tirer est fixé au jeudi 5 mars. Le dépôt chez l'imprimeur aura lieu entre le 13 et le 16 mars. L'impression se déroulera jusqu'au 20 mars.

b) Renouvellement des Ipad pour les nouveaux Conseillers municipaux

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE donne lecture du règlement qui stipule qu'en fin de législature, la tablette devient propriété du Conseiller municipal arrivé en fin de mandat, il rappelle le but de cet outil de travail et son utilisation en lien avec le mandat.

La commission doit donc se positionner si elle souhaite remplacer la totalité des tablettes lors de la nouvelle législature ou si les Conseillers municipaux qui sont réélus gardent la leur.

M. JAQUIER nous propose différents modèles Ipad Air 1 et 2, en précisant que l'Ipad actuel que nous avons reste techniquement très bon. De ce fait, il ne voit pas de réelles raisons d'en changer, en fonction de notre usage.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Une discussion s'en suit et la commission s'interroge sur diverses possibilités.

Il en ressortira que des offres pour différents appareils sur le marché sont demandées et des propositions concrètes seront soumises lors de la prochaine séance de commission.

c) Traitement de la motion « Vous êtes bien à Lancy – une ville, une seule dénomination »

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : cette motion a soulevé un vif débat en plénière, elle est donc traitée en commission comme il se doit.

Elle pose un certain nombre de questions notamment sur le fait d'avoir un seul numéro postal, le changement, à savoir l'abandon des dénominations Grand et Petit-Lancy, qui ne sont pas directement du ressort de la commune, mais de l'Etat, voire de la Confédération. La commune étant habilitée à ne faire que des propositions sur ce sujet.

Après un vif débat sur l'utilité même de cette motion, après avoir entendu Mme DE GARRINI qui nous a fait un bref rappel de la loi en mentionnant ce qu'il est possible de faire, la commission accepte d'auditionner un représentant du Service cantonal de la mensuration.

d) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE propose d'auditionner les représentants de la Fondation Lancy Médias, afin qu'ils expliquent leur projet de réaliser une émission politique pour les élections municipales.

Il ajoute que le nouveau bâtiment administratif sera bientôt terminé et que les différents services entreront successivement dans les locaux jusqu'au mois de mai. Mme DE GARRINI précise que le parking est déjà utilisé par les collaborateurs et les habitants. M. LANCE informe que l'inauguration de ce bâtiment est prévue le samedi 30 mai et sera couplée avec une journée sur Pictet-de-Rochemont.

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 7 janvier 2015 –
Rapporteur : M. Dominique PERRIN****a) Tracé des mobilités douces – Retour sur la séance du 17 décembre 2014 avec la
Direction générale des transports (DGT) et les exécutifs des communes de Plan-les-
Ouates et Lancy**

=====

M. PERRIN présente le sujet : plusieurs variantes ont été étudiées et il ressort de ces variantes une alternative : les vélos passeraient par le chemin des Semailles puis par le chemin du Clos avant de rejoindre l'itinéraire principal par le chemin de la Mère-Voie. Les vélos emprunteraient la bande cyclable de la route principale avant de tourner au chemin des Fraisiers et de rejoindre l'itinéraire bis.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

S'en suit un nombre important de questions relatives à la sécurité de la part des commissaires, sur les vélos, des aménagements à réaliser, les contraintes dues à une zone 30 km/h, de la difficulté d'information, etc.

Le Conseiller administratif nous informe que le Conseil administratif a dû prendre une décision en fonction des variantes proposées et que cela n'a pas été facile ; il nous informe également que le projet n'en est qu'au stade de la conception.

b) Divers

=====

M. PERRIN présente le sujet : le futur PLQ Bac/Maisonnettes avec les fameux immeubles en triangle a fait l'objet d'un préavis favorable de la part de la Commission d'urbanisme du canton. Or, le réaménagement du Parc Louis-Bertrand se juxtapose à celui-ci et devra être présenté en Commission de l'environnement, afin de prévoir une transition en termes paysagers entre les deux espaces.

15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 8 janvier 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD

a) Création d'une piste cyclable à l'avenue des Morgines

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : la question d'une piste cyclable et des places de parking avait été évoquée au moment de la discussion sur le crédit pour les travaux des collecteurs à cet emplacement. Avant les travaux, il y avait 10 places pour les voitures et 20 places deux-roues. Trois variantes nous ont été présentées. Un commissaire propose une alternative qui consiste à créer une bande cyclable sur la partie droite de la chaussée. Cela permettrait de conserver les places de parking sur le côté gauche. Quant aux places pour les deux-roues, elles pourraient éventuellement être transférées sur la partie gauche aussi. A l'unanimité cette variante est acceptée.

b) Présentation du projet d'autobus TOSA

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : l'autobus TOSA est un autobus entièrement électrique. L'innovation majeure de ce type d'autobus est que la recharge des batteries se fait uniquement à certaines stations équipées à cet effet. Le Canton souhaite remplacer la ligne 23 par cette nouvelle ligne de trolley. Cela va entraîner des travaux sur certains arrêts.

Cette technologie suisse a été développée par ABB en 2011. Un parcours test a été expérimenté en 2012 entre l'aéroport et Palexpo et est exploité depuis 2013 sur ce tracé.

Deux stations d'approvisionnement seront installées à chaque terminus de la ligne 23 et 13 stations Flash intermédiaires le long du parcours seront créées, permettant au véhicule de se recharger en 15 secondes. Si tout le processus suit son cours, les travaux devraient débuter en 2016 et la mise en service de cet autobus est prévue fin 2017.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015**c) Insertion du futur tracé du tram aux Palettes**
=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : Le Conseiller administratif informe que le tracé est quasiment fixé au niveau de l'avenue du Curé-Baud, mais qu'il est encore à l'étude pour le chemin des Palettes. La question de la mobilité douce a longuement été discutée dans la mesure où Lancy a vivement insisté pour préserver le terrain d'aventures et les terrains du tennis. Le gabarit ne permet pas d'incorporer à la fois le tram, les voitures et la mobilité douce. Le Canton a finalement décidé de sacrifier la mobilité douce dans ce secteur et de la développer dans d'autres périmètres voisins.

Une présentation de 4 variantes a été faite le 17 décembre en présence de M. BARTHASSAT et de représentants de Plan-les-Ouates et Lancy. Toutefois n'ayant pas l'autorisation de vous présenter les 4 variantes ce soir et l'explication orale de ces 4 variantes étant trop compliquée, je vous laisse le soin de lire le procès-verbal. Un travail d'atelier va être présenté aux propriétaires et aux groupes de pression, à la fin janvier ou au début février. Il est rappelé que le dossier et les plans devront être envoyés à Berne en juin 2015 au plus tard. Certains commissaires insistent sur l'importance que le Conseil municipal ait connaissance de toutes les informations données aux associations et aux propriétaires, en même temps.

d) Divers
=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : le président annonce qu'il siégera pour la dernière fois ce soir à cette commission car il quittera ses fonctions de conseiller municipal fin janvier. Il tient à souligner qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider cette commission et à travailler avec le Maire et les membres de l'administration.

**16) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 12 janvier 2015 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
_____**a) Audition de M. Jérôme FELLE, Directeur général de l'OCPPAM (Office cantonal de la protection de la population et affaires militaires) et du Lieutenant-colonel David GYSLER (inspecteur cantonal du feu)**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet :

Normes d'équipement du matériel pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires :

M. GYSLER signale en préambule que la Commission de l'équipement et du matériel des sapeurs-pompiers, qu'il préside, statue sur l'homologation de matériel de manière spécifique au canton de Genève (règlement F 4 05.01). Pour le surplus, le Canton s'en remet aux normes européennes.

Il précise ensuite que tous les sapeurs-pompiers doivent avoir le même indice de protection puisque le SIS engage parfois à ses côtés directs les volontaires sur une intervention. Le casque F1A dont est équipée la Compagnie de Lancy n'est effectivement plus fabriqué. Ce casque était essentiellement destiné à la Suisse, qui avait demandé qu'il soit tronqué afin que les oreilles émergent pour la perception auditive et la perception calorifique.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

La Suisse a maintenant rallié le casque F1. Comme la nouvelle visière ne s'adapte pas à l'ancien casque, la Compagnie pourrait envisager de faire un stock d'anciennes visières et planifier ensuite un renouvellement progressif des casques.

Il ajoute qu'un nouveau casque F1 XF est apparu sur le marché. La Commission de l'équipement et du matériel des sapeurs-pompiers a statué contre ce casque, car il coûte Fr. 100.-- de plus que le casque F1 pour rien d'autre que deux diodes lumineuses sur le côté et un réglage rapide du casque qui n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'un objet personnel.

Les visières des casques de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Lancy sont encore conformes. Aujourd'hui, elles sont encore fabriquées, mais il est possible que, l'année prochaine, leur fabrication s'arrête.

Un commissaire suggère à la Compagnie d'acheter un certain nombre de visières et de les stocker, puisqu'on ne sait pas combien de temps la visière sera encore fabriquée. Il demande ensuite si, dans l'hypothèse où la Compagnie doit changer tous les casques, la Commune pourrait demander une subvention de l'Etat.

Présentation du concept opérationnel cantonal des sapeurs-pompiers :

M. GYSLER indique que le dispositif en place, qui remonte à 1973, avec deux casernes périphériques ouvertes de 7h00 à 21h00 pour décharger les rives, est devenu obsolète. Ces casernes donnent encore satisfaction, mais la ville s'étant densifiée et les zones industrielles étant placées en extérieur de ville, les intervenants devraient avoir des bases plus déportées pour respecter les délais d'intervention.

En Suisse, les délais d'intervention sont de dix minutes en zone fortement construite et de quinze minutes en zone faiblement construite. Il faudrait tenir 80% de ces délais sur l'année civile. A Genève, cet objectif n'est pas atteint.

Plusieurs facteurs ont conduit à réfléchir à une évolution progressive du dispositif, avec une vision 2030 et 2030+. Un premier groupe de travail a commencé ses travaux sur le concept opérationnel il y a une année.

Il s'est notamment basé sur les réflexions menées dans le cadre du projet Convergences, qui visait la fusion du SIS et du SAS et qui a mis en exergue un certain nombre de points à améliorer. M. GYSLER précise que la Cour des comptes, qui avait mené un audit sur le dispositif et émis des recommandations début 2011, avait préconisé la création d'une structure intercommunale de droit public. Or, il semblait opportun d'élaborer d'abord un concept qui servirait ensuite de fondations à cette structure intercommunale.

Le groupe de travail composé du représentant de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, du représentant des sapeurs-pompiers professionnels et de l'inspecteur cantonal du feu, a commencé ses travaux par le « quoi ». Il a intégré dans ses réflexions toutes les données les plus pertinentes possibles pour pouvoir faire une projection qui soit la plus pertinente possible. Il a bien sûr reposé le concept sur l'analyse des risques menée en 2012 au sein de l'OCCPAM, qui a permis de mettre en lumière les zones de danger actuelles et futures.

Le « quoi » a été validé l'automne dernier par l'ACG. L'information a ensuite été transmise aux communes et aux commandants de compagnie. L'échelon politique a donné le feu vert pour poursuivre les travaux, cette fois sur le « comment », qui ont commencé en décembre avec un groupe de travail élargi à un représentant de l'ACG et un représentant des commandants de compagnie. La suite du concept devrait être validée à la fin de l'année 2015.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

M. GYSLER remarque que l'argument principal du concept est qu'il faut tenir les délais d'intervention. Il est bien clair qu'il n'est pas question d'abolir les sapeurs-pompiers volontaires au profit des professionnels, mais d'améliorer la complémentarité.

b) Etablissement d'un contrat local de sécurité – Point de situation
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : depuis déjà plusieurs mois, le Conseiller administratif évoque à la commission le contrat local de sécurité. A Lancy, la collaboration est bonne avec la police cantonale, mais aussi avec les polices municipales voisines.

Dans ce contexte, la question de l'utilité d'un contrat local de sécurité se pose. Le Département de la sécurité et de l'économie, en particulier M. MAUDET, relance régulièrement la Commune pour qu'elle signe un contrat local de sécurité. M. LANCE ne voit pas d'inconvénient à signer ce contrat, mais il faut encore vérifier certains éléments. Il s'agit d'une convention qui engage l'Etat de Genève et la Ville de Lancy. La police cantonale et la police municipale devront intervenir conjointement, sur la base de trois axes prioritaires que la Commune aura définis.

c) Divers
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif informe la commission qu'un groupe de travail sur la sécurité des salles communales a été constitué l'automne passé. Ce groupe de travail a mandaté une société pour un audit de trois lieux, dans un premier temps : le centre Marignac, la ferme Marignac et la grange Navazza. La société a rendu son rapport, dont certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, en collaboration avec le service des travaux, la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires et les personnes en charge des locations. Le but est d'éliminer toutes les sources de danger dans ces salles, en particulier en matière d'évacuation en cas de sinistre. Si cette première étape est satisfaisante, le travail continuera sur d'autres salles.

Un commissaire rappelle que deux interpellations au Conseil municipal ont déjà eu lieu à propos de l'accès feu à l'école du Petit-Lancy. Il demande si le nécessaire a été fait.

**17) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 14 janvier 2015 –
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
_____**a) Audition du Comité de la Villa Tacchini**
=====

Mme MARMY présente le sujet : la commission a auditionné le comité de la Villa Tacchini à sa demande. Le comité est accompagné des trois animateurs.

Mme GAUGE, animatrice, explique le concept de la Villa Tacchini. Avant tout, la Villa Tacchini est une association. Elle a une équipe constituée de trois animateurs, 5 moniteurs, un assistant technique et du personnel administratif et technique.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

L'équipe de la Villa s'occupe principalement de faire un accueil pour les adolescents et les jeunes adultes. Pendant cet accueil, les jeunes peuvent jouer à différents jeux ou venir simplement discuter ou encore demander de l'aide pour la création d'un CV.

La Villa Tacchini organise différents événements dans le pavillon. Pour choisir, le comité a mis en place une procédure type. M. BELET, animateur, explique les grandes lignes : beaucoup de projets arrivent à la Villa, tels que des demandes de concerts, anniversaires ou projets avec les TSHM. Tout projet privé, politique ou religieux est refusé. Ensuite, le comité regarde si les projets sont en lien avec la commune, si les habitants seront intéressés et quelle charge de travail sera donnée aux animateurs. Le pavillon a une certaine renommée, donc le comité reçoit beaucoup de demandes. Avec cette procédure, il gagne du temps lors du choix.

Puis Mme ALLEN présente un tableau avec les différentes tâches des animateurs et le nombre d'heures par année consacrée à chacune. Le total de ces heures est de 3540 par année pour trois animateurs. Ce qui fait environ 100 heures par semaine au lieu de 90.

Les animateurs rappellent que le pavillon fait entièrement partie de la Villa Tacchini et que son but est d'être un lieu socio-culturel. M. DEMIERRE demande si tous les projets ont vraiment besoin d'animation, car le pavillon pourrait être loué comme une salle. Un commissaire demande combien de projets sont planifiés par mois. Bien qu'il y ait une certaine programmation, il y a toujours des imprévus tels que les anniversaires. Cela prend du temps à l'organisation pour impliquer le jeune, puis il faut une présence sur place pendant la fête.

Un commissaire demande si la Villa Tacchini a approché la commune d'Onex. Le président estime qu'il y a un flux, la fréquentation du nombre d'Onésiens est la même que les Lancéens à la maison de quartier d'Onex. Mais il n'y avait jamais songé.

Après le départ du comité, la discussion reprend. M. BAERTSCHI ajoute qu'un poste technique à 50% a été rajouté lors de l'ouverture du pavillon.

Plusieurs commissaires pensent qu'il faudrait redéfinir les tâches de la Villa Tacchini afin qu'elle ne s'aventure pas dans des projets de trop grande envergure si elle n'en a pas les moyens. Mais il est important de maintenir la motivation de l'équipe.

b) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. DEMIERRE informe qu'il a reçu un chèque de Fr. 10'000.-- de la thune du cœur qui sera destiné à l'achat de produits manquants dans l'épicerie solidaire.

18) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 15 janvier 2015 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN

a) Présentation de l'association Eco-citoyen

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'association Eco-citoyen a pour ambition d'amener les individus, pas toujours conscients de leurs impacts significatifs, à changer leurs comportements dans leur vie familiale ou professionnelle.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

L'association prévoit au sein de la commune une permanence d'information, une participation active à la vie associative locale telle qu'une présence aux fêtes de quartier ou l'organisation de brunchs et de discussions, auxquels des associations plus spécialisées seraient invitées.

Cette association à dimension sociale souhaite par ailleurs embaucher des chômeurs de longue durée et proposer de petits jobs aux jeunes dans le cadre de certaines animations. En 2015, Eco-citoyen a pour objectif d'intégrer trois personnes supplémentaires dans son équipe en vue d'assurer les rendez-vous de conseils.

En contact avec divers partenaires, l'association a estimé le coût de la prestation à hauteur de Fr. 250'000.--. Pour pouvoir être actif sur Lancy, l'association souhaiterait établir avec la commune un contrat de prestations à hauteur de 20% de cette somme, à savoir Fr. 50'000.--.

Avant que le programme ne soit concrètement mis en œuvre, vraisemblablement en 2016, Eco-citoyen prévoit en mars, avril et mai 2015 une « période test » auprès d'un certain nombre de familles de Lancy. Pour réaliser cette opération, l'association souhaiterait obtenir l'« aval » de la commune, ainsi qu'un « coup de pouce » pour son financement à hauteur de Fr. 20'000.--.

Tous les commissaires ont trouvé l'idée intéressante et innovante, et indiquent que sur le principe, ils n'y sont pas opposés. L'association doit d'abord faire ses preuves, en se développant sur le terrain. Les demandes effectuées par l'association devraient plutôt venir dans un deuxième temps, lorsque les résultats seront visibles, et que l'intérêt de la population pour ces services sera démontrée. Le projet semble très ambitieux, se rapprochant d'un projet d'entreprise, qui nécessite des fonds importants.

Les montants articulés sont importants, et nécessiteraient un projet plus détaillé. L'idée présentée par l'association est bien développée, mais il manque plusieurs éléments organisationnels, tels que la structure d'un comité.

En conclusion, la commission a trouvé l'idée intéressante et est d'accord de donner un petit coup de pouce d'environ Fr. 2'000.--, afin d'aider l'association dans le lancement de ce projet. Les commissaires sont, dans la majorité, d'accord d'organiser une nouvelle audition, si le projet évolue et que l'association fait ses preuves, au cours de l'automne ou de l'hiver prochain.

b) Présentation et état d'avancement du projet de réaménagement du parc Louis Bertrand

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le parc Louis Bertrand a été construit en 1984 et ne répond actuellement plus aux vocations et aux besoins du quartier. Certains jeux présentent même des problèmes de sécurité.

Début juillet, une première présentation de la démarche a réuni les différents partenaires concernés.

Durant l'été, les acteurs principaux et les habitants ont été interviewés. Un sondage a été réalisé auprès des divers utilisateurs du parc. Sur la base des nombreuses informations recueillies, plusieurs variantes d'aménagement ont été établies, puis présentées à l'occasion d'une table ronde organisée à la mi-octobre avec l'ensemble des partenaires pour arriver à un schéma d'aménagement. Celui-ci prévoit :

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

- d'ouvrir les perspectives du parc en sélectionnant la végétation devant être préservée ou abattue, afin d'améliorer l'accessibilité et d'augmenter la « perméabilité visuelle ». Ce type d'intervention permet aussi de réduire le sentiment d'insécurité, tout en intégrant les bâtiments avoisinants.
- de maintenir une zone de détente sur l'arrière et de valoriser l'étang, potentiellement dangereux à l'heure actuelle mais important aux yeux de l'ensemble des sondés, en lui ajoutant des qualités biologiques et éducatives.
- d'aménager un skate-plaza en utilisant la typologie du terrain. Contrairement aux skateparks, les skate-plazas ne comprennent pas de matériel élitiste mais de petits obstacles de style mobilier urbain, utilisables par les skateurs de tout niveau.
- de créer une petite place, comprenant un espace de jeux simples, offrant une mixité d'utilisateurs, à l'image de tourniquet, balançoires, etc., ainsi qu'une lèche de bitume au sol en guise de grand tableau noir, à proximité de la buvette Mahfoud, où les parents pourraient vivre un moment convivial, pendant que leurs enfants jouent. Cette petite place aurait pour vocation d'être aussi une plate-forme multifonctionnelle qui pourrait accueillir diverses manifestations et infrastructures, par exemple une patinoire en hiver.
- d'aménager de petits jets d'eau et des brumisateurs à proximité de la cabane Mahfoud pour que les utilisateurs du parc puissent se rafraîchir en été et d'offrir une infrastructure « particulière » à ce parc.
- de supprimer les obstacles principaux des chemins afin de pouvoir accueillir l'ensemble des personnes à mobilité réduite favorisant ainsi la mobilité des enfants de Clair Bois.
- de supprimer le boulodrome existant pour aménager sur l'arrière du parc deux vrais terrains de pétanque, jeu très prisé aussi bien par les jeunes que les seniors.
- de maintenir la montagne aux singes, par souci d'économie mais également pour offrir une vue d'ensemble sur le parc.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet :

Parc des Morgines

L'état d'avancement du projet ressort de la démarche participative, à laquelle environ 200 personnes ont répondu, que les habitants souhaitent un parc simple, arboré, si possible en lien avec le terrain d'aventures et les animaux. Le projet devrait aller rapidement de l'avant puisqu'aucune infrastructure lourde n'est demandée.

Collecte des déchets

Certaines régies ont informé leurs locataires que les containers d'immeuble seraient supprimés à la demande de la commune et que les habitants apporteront leurs poubelles au centre de tri. Les régies sont plus ou moins désireuses de collaborer et parfois un long travail de dialogue est nécessaire.

L'accumulation de déchets durant les fêtes pose un certain problème d'hygiène mais, malheureusement, la population a encore de la difficulté avec le gain d'espace dans les containers. Certains quartiers sont toutefois très disciplinés. Un très bon exemple est Bachet-Pontets, où le taux de recyclage a augmenté en quelques mois. Le taux de recyclage dans ce quartier est passé de 14 à 34 %, avec une diminution du tonnage des ordures ménagères de 20 %.

M. PROGIN : il faudra travailler votre concision. Je laisse le soin à mon successeur d'être plus coercitif.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015**19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. VINCENT : j'ai été approché par des personnes de l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle. Je vous invite à prendre connaissance de leur site « Sauvegardons la Chapelle.org ». Sur ce site, vous trouverez une liste à la Prévert des dépassements horaires des travaux de forage du CEVA. Visiblement, les travaux ont lieu 24h/24, ce qui veut dire qu'à 2h00 du matin, il y a les foreuses qui fonctionnent et qui visiblement entraînent beaucoup de bruit, hormis les vibrations. De fait les habitants n'arrivent pas à dormir, ils sont obligés de partir à l'hôtel pour pouvoir passer quelques nuits de sommeil confortables. Ils m'ont dit aussi qu'ils avaient avisé la Commune, que la Commune les avait envoyés au Canton, que le Canton les avait envoyés à la Confédération. Moralité : personne n'était responsable de rien.

J'aurais voulu savoir – peut-être en a-t-on parlé, mais j'ai parfois la mémoire qui flanche – si c'est un sujet qui a été traité, si le Conseil administratif en est informé et si le Conseil administratif pourrait, le cas échéant, soutenir les habitants dans leurs démarches auprès des personnes qui sont réellement responsables de cela afin de pouvoir faciliter le sommeil de nos concitoyens.

M. MATHIEU : M. le Président, vu que je pense que c'est une des dernières fois que vous êtes devant moi et que vous allez souvent être derrière moi, c'est une simple proposition de vous applaudir pour votre partie de l'année de votre présidence et surtout vous souhaiter bonne chance dans votre activité future.

L'assemblée applaudit.

M. PERRENOUD : je me réfère au petit mot des Socialistes dans leur journal qui avait donné l'épingle à la Tribune de Genève car son article ne leur avait pas plu. *[A l'attention du journaliste de la Tribune de Genève présent dans la salle]* Je peux vous le laisser si cela vous intéresse.

Concernant la place du 1^{er}-Août, quand pourrions-nous avoir un projet en commission ? Est-ce que vous attendez la nouvelle législature parce qu'on n'était pas tellement d'accord avec vos groupes et on aimerait que cela soit présenté pendant que vous êtes encore en place ?

M. RENEVEY : concernant les travaux CEVA, oui ce sont des travaux du Canton. Il est vrai qu'il est arrivé épisodiquement que l'association ou directement des privés nous contactent pour faire part des plaintes qu'ils adressaient au Canton.

A chaque fois que nous avons reçu ces plaintes soit des associations, soit des privés, nous avons fait pression vis-à-vis du Canton pour ces nuisances qui, semble-t-il, se répètent régulièrement.

C'est vrai que, chaque fois, le Canton nous répond qu'ils essaient de trouver des solutions, qu'ils s'adressent à la Confédération, qu'ils sont aussi – je ne sais pas s'ils sont en procès, mais en tous les cas il y a des tensions très fortes entre l'association et le Canton.

On essaie de relayer, mais notre marge de manœuvre est à peu près nulle, puisqu'il s'agit vraiment de travaux intégralement cantonaux et nous n'avons aucun lien avec ces travaux. Je le regrette.

Je sais aussi que l'association a adressé une pétition au Grand Conseil pour essayer de faire une pression supplémentaire puisque, encore une fois, un très grand nombre de courriels ou de courriers ont été envoyés au responsable des travaux.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Nous avons aussi écrit un certain nombre de fois et devant le manque de réaction du Canton, une pétition a été discutée au Grand Conseil. Peut-être que M. LANCE pourra en dire un mot supplémentaire.

Pour la place du 1^{er}-Août, il est prévu d'en parler lors de la prochaine commission ou la suivante. Soyez rassuré, nous avons bien prévu de mettre ce projet à l'ordre du jour pour un crédit avec, si possible, plusieurs variantes pour tenir compte des désirs patriotiques des uns et des autres.

M. LANCE : effectivement, au Grand Conseil nous avons traité cette pétition concernant les bruits de forage dans les tunnels du CEVA. Plusieurs députés se sont inquiétés de cette situation et M. BARTHASSAT a répondu qu'il était bien conscient de cette problématique, que ces bruits apparaissaient à différents endroits, que ce soit à la Chapelle ou à Champel. M. BARTHASSAT nous a même dit qu'il était à l'écoute de ces habitants en laissant une permanence téléphonique même chez lui jusqu'à 3h00 du matin. Il s'est rendu auprès de ces habitants, il a constaté ces bruits qui sont intenable. Il disait que la seule solution qui pourrait être envisagée, c'est d'arrêter les travaux de nuit, mais cela reviendrait à Fr. 100'000.-- par jour de supplément. Là, ils sont en train d'étudier des solutions, mais ce phénomène est bien présent.

20) ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PROGIN : quelqu'un a-t-il une proposition ?

M. FAVRE : le PDC propose M. Christian HAAS à la présidence de ce Conseil.

M. PROGIN : en l'absence d'autres propositions, je vous suggère d'élire M. HAAS par acclamation.

L'assemblée applaudit.

M. PROGIN : avant de laisser ma place à la vice-Présidente pour le point suivant, afin de ne pas vicier les procédures, il m'appartient de vous adresser quelques mots.

Chers Amis,

Je me dois de vous apporter quelques précisions sur mon départ prématuré. Tout d'abord, je peux vous assurer que lorsque j'ai accepté d'endosser ma fonction de président, je ne pouvais pas me douter de la proximité de l'évolution qui a conduit à ma décision. Si tel avait été le cas, j'aurais renoncé à accepter cet honneur.

Cependant, j'ai eu une opportunité professionnelle que je ne pouvais pas laisser passer. A l'issue de l'évaluation, ma hiérarchie m'a fait confiance en me sélectionnant pour accéder à une formation de cadre supérieur.

J'ai débuté cette dernière lundi matin déjà. Le commandant de la police cantonale vaudoise qui dirige le cours que je suis actuellement à Montreux a consenti à me libérer ce soir afin que je puisse venir vous faire mes adieux.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Vous comprendrez dès lors que les contingences de cette formation, qui s'étend sur deux ans et se combine avec d'autres, sont difficilement conciliables avec les engagements municipaux. De plus, à moyen terme, je devrais être appelé à remplir de nouvelles fonctions, lesquelles, de mon point de vue, sont difficilement conciliables ou compatibles avec des mandats politiques.

Comme mentionné dans ma démission, je regrette de ne pas mener à terme la mission de président que vous m'avez confiée, mais je ne conçois pas de la remplir à moitié et encore moins de ne pas être fidèle à mes engagements et mes convictions.

Il n'en demeure pas moins que les onze années que j'ai passées dans cet hémicycle ont été incroyablement enrichissantes. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec chacun d'entre vous, malgré les divergences d'opinion et des échanges parfois plus tendus que d'autres, il est vrai, surtout en période pré-électorale, comme c'est le cas actuellement.

J'ai également apprécié les contacts avec le personnel de l'administration et particulièrement les chefs de service, à l'instar de M. GUERITEY et les autres chefs de service présents ce soir, et de notre Secrétaire générale toujours dévouée, lesquels ont toujours été prompts à nous éclairer judicieusement et à nous appuyer efficacement dans nos travaux.

Je vous remercie encore une fois et je vous dis à bientôt dans d'autres circonstances.

L'assemblée applaudit.

M. PROGIN : avant de passer la parole à notre Maire, j'avais un petit présent à l'attention de mon successeur.

Nous nous sommes rendus, pour la sortie du Conseil, en terres gruyériennes et notre nouveau président n'a pas eu la chance d'être là, le matin, pour voir les vaches à Albeuve, je lui ai donc ramené ce souvenir et je le remercie encore une fois car malgré son engagement actif lors des festivités du 200^e, il a, lui, consenti à nous rejoindre en terres gruyériennes.

M. PROGIN remet une cloche à M. HAAS.

M. HAAS : M. le Président, merci. Je tâcherai d'en faire bon usage. Cette cloche est plus haute que l'autre, je vais donc la laisser pour l'instant à côté de l'autre, et j'en prendrai possession tout à l'heure, comme cela vous avez la transition des symboles !

M. PROGIN : afin d'assurer une bonne transition, j'ai également un petit présent pour notre Maire. En cette période pré-électorale, où le Maire serre beaucoup de mains, il aura donc avec ce présent la possibilité de décompter les voix. Je pensais l'aider dans cette démarche en lui offrant un petit compteur. A chaque fois qu'il serre une main, il pourra comme cela savoir qu'il gagne une voix.

L'assemblée applaudit.

M. RENEVEY : il m'appartient aussi de dire quelques mots pour le départ de Frédéric PROGIN.

M. PROGIN, vous êtes entré au sein de cet hémicycle en 2004 par les Commissions de la culture et de la sécurité. Entre 2005 et 2007, vous étiez vice-président de la culture et membre de la Commission de la sécurité. Entre 2007 et 2012, vous étiez vice-président de la Commission des sports, et membre des Commissions des finances et de la sécurité. Entre 2012 et 2013, président de la Commission des travaux et membre des Commissions de la sécurité et de la culture puis, enfin si j'ose dire, entre 2013 et 2015, président de la Commission des travaux et

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

membre des Commissions de l'administration et de la sécurité en ajoutant, *last but not least*, votre fonction de président du Conseil municipal pour cette année 2014-2015.

Vous nous quittez au firmament de votre activité politique pour des raisons professionnelles qui vous honorent. Vous perpétuez une tradition chrétienne-sociale de partage des fonctions présidentielles en quittant ce Conseil en cours d'année.

Un très grand merci, cher Frédéric, d'avoir été un Conseiller municipal très engagé que ce soit par l'assiduité aux séances ainsi qu'aux différentes obligations de ton mandat de président malgré un emploi aux horaires irréguliers. Toujours très respectueux des autres, aux idées parfois très arrêtées, tu as su faire honneur à cet hémicycle et présider avec tact votre Conseil.

J'aimerais, au nom du Conseil administratif ainsi qu'au nom de tes collègues du Conseil municipal, te souhaiter bon vent dans ta nouvelle formation et tes nouvelles affectations professionnelles et te remercier une fois encore de ton temps donné au service de la collectivité.

L'assemblée applaudit.

21) PRESTATION DE SERMENT DE M. MICHELE COLLEONI (PDC), EN REMPLACEMENT DE M. FREDERIC PROGIN, DEMISSIONNAIRE

Mme FLOREY BARDET : M. COLLEONI, veuillez vous approcher. Je remercie l'assemblée de se lever.

Je vais vous donner lecture de la formule de serment. Pendant cette lecture, vous lèverez la main droite et à l'issue de la lecture, vous prononcerez les mots « je le jure » ou « je le promets ».

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. COLLEONI : je le jure.

Mme FLOREY BARDET : merci et bienvenue.

L'assemblée applaudit.

M. FAVRE : l'arrivée de M. COLLEONI dans le groupe démocrate-chrétien - et non chrétien-social - nécessite des changements dans l'organisation de nos membres dans les commissions.

M. COLLEONI remplacera Mme GACHET-CREFFIELD à la Commission de l'administration, affaires économiques et communication, ainsi qu'à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

Mme VERGAIN remplacera notre Président du Conseil municipal, Christian HAAS, à la Commission des sports.

Mme GACHET CREFFIELD remplacera M. PROGIN à la Commission des travaux et constructions.

De plus, je remercie le secrétariat de bien vouloir faire diligence pour transmettre les documents utiles relatifs à la Commission de l'administration à M. COLLEONI puisqu'elle se réunit lundi 2 février prochain.

La séance est levée à 21H50

Le Secrétaire :

Alessandro CALABRESE

Le Président :

Frédéric PROGIN

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.